

ÉDITO

Le service public d'éducation traverse une crise durable. Suppressions de postes, difficultés de recrutement, dégradation des conditions de travail et accroissement des inégalités territoriales fragilisent profondément l'École. L'EPS et le sport scolaire n'échappent évidemment pas à cette réalité.

La décision de réduire de 8 % la subvention du ministère de l'Éducation nationale à l'UNSS pour 2026-2027, soit une baisse de 300 000 €, est à ce titre un signal extrêmement grave. Pour rappel, cette subvention était gelée à 3,8 M€ depuis 2018. Avec une inflation d'environ 20 % sur la période, elle devrait aujourd'hui atteindre près de 4,5 M€ pour simplement maintenir son niveau réel. Dans le même temps, les coûts explosent, en particulier ceux des transports. Les collectivités territoriales, elles aussi sous tension, réduisent leurs financements (10 à 50 % selon les territoires).

Les conséquences déjà parfaitement visibles sur le terrain vont se renforcer :

- Diminution du nombre de rencontres sportives et artistiques ;
- Recul du nombre de licencié·es dans certains territoires ;
- Inégalités accrues entre académies et districts ;
- Fragilisation des associations sportives, notamment dans les zones les plus défavorisées.

Alors que l'UNSS peine à obtenir quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires pour permettre à plus d'1,2 million de jeunes de pratiquer une activité physique volontaire, des sommes colossales sont engagées ailleurs :

- Augmentation continue du budget des Armées, seul ministère explicitement préservé des politiques d'austérité budgétaire ;
- Financement de dispositifs tels que les « classes défense » ;
- Entêtement à poursuivre le dispositif « 2h de sport au collège » ;
- Investissement de 2 M€ dans un projet expérimental d'Esport en milieu scolaire.

10 académies ont subi une baisse du volume d'IMP académiques pour la coordination des districts en 2024-2025 et 2 nouvelles académies sont touchées à la rentrée de septembre 2026.

Par ailleurs, le SNEP-FSU continuera cette année à être force de propositions pour gagner de nouvelles améliorations du règlement fédéral.

Enfin, dans un contexte politique plus large, le SNEP-FSU tient à réaffirmer son opposition ferme à toute instrumentalisation du sport scolaire. Les valeurs portées par l'UNSS — *solidarité, inclusion, égalité, lutte contre les discriminations* — sont incompatibles avec celles portées par des élu·es issu·es de partis politiques d'extrême droite. Le sport scolaire doit rester un espace d'émancipation, de rencontre et de construction du vivre-ensemble, à l'abri de toute récupération idéologique.

Bonne rentrée !

camille.jacques@snepfusu.net
rozenn.herroux@snepfusu.net

SOMMAIRE

- Édito / Bienvenue.....	P.1
Dates à retenir	P.1
- Règlement fédéral / Honorabilité.....	P.2
- CMN / ESSD et JNSS.....	P.3
- Bilans financiers	P.4
- Budget 2026-2027	P.5
- Élections professionnelles	P.6
- IMP.A coordo district.....	P.7
- Infos assurance et forfaits AS.....	P.7
- Les incontournables	P.8

BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, de nouvelles et nouveaux collègues intègrent les équipes EPS dans les établissements, les districts ou encore les services UNSS. Et, parce qu'elles et ils feront peut-être leur première rentrée, nous nous devons de donner le meilleur accueil possible professionnel, convivial et militant aux stagiaires, contractuel·les, alternant·es et élèves fonctionnaires.

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS DU SNEP-FSU :

- **Semaine de l'EPS :**
du 16 au 20 novembre 2026
- **EPSiliades 2.0 à Bobigny et partout en France**
<https://epsiliades2.snepfusu.fr/>



CE QUI VA MARQUER L'ANNÉE :

- **Règlement Fédéral :** des aménagements à la rentrée dont le contrôle d'honorabilité de certain·es accompagnateur·rices.
- **Nouvel accord cadre transport départemental.**
- **Élections professionnelles à l'Éducation nationale :**
du 3 au 10 décembre 2026

RDV à la rentrée avec un bon réflexe ... <https://lesite.snepfusu.fr/adhesion-par/>



**MON MÉTIER ET MES DROITS DÉFENDUS,
J'ADHÈRE AU SNEP-FSU !**

Bonne retraite Talou !



Le secteur sport scolaire du SNEP-FSU tient à saluer et à remercier vivement Nathalie François pour l'engagement qu'elle a eu tout au long de sa carrière en faveur du sport scolaire, en tant qu'animatrice d'AS, élue des AS et ensuite comme secrétaire nationale du SNEP-FSU, responsable du sport scolaire. Son expertise, sa force de travail mais surtout son dynamisme et sa bonne humeur vont nous manquer !

Une retraite bien méritée et qui sera, nous n'en doutons pas, bien remplie.

Le règlement fédéral 2024-2028 : les évolutions à la rentrée 2026

Depuis sa mise en place en 2024, le règlement fédéral sportif et artistique (RFSA) est loin de faire consensus auprès de la profession. Pour rappel, le SNEP-FSU et les élu-es des AS avaient voté contre le RFSA présenté à l'AG du 5 juillet 2024 et à la réunion des membres de l'AG UNSS de septembre 2024. Il avait malgré tout été validé.

Face aux nombreuses critiques portées, le ministère a imposé un groupe de suivi (UNSS, SNEP-FSU et élu-es des AS) qui se réunit régulièrement depuis et procède à des ajustements.

Des avancées ont été obtenues dès septembre 2025 : évolution des catégories d'âges (retour des 6^{èmes} et des cadets, augmentation du nombre de places aux championnats de France pour le sport partagé).

De nouveaux ajustements pour septembre 2026

- **Le ski nordique fait son retour en liste 1** (programme national) mais des doutes subsistent sur l'organisation ou non d'un championnat de France en 2027. Le SNEP-FSU et les élu-es des AS soutiennent le projet du service régional UNSS de Besançon qui se tient prêt à organiser ce championnat dans le Jura. Nous continuons à mener la bagarre pour que le ski alpin rejoigne également le programme national.
- **L'haltérophilie, la gym aérobic, la gym rythmique et la gym acro-aérienne basculent en liste 2** (programme territorial) avec des garanties de la part des fédérations délégataires d'aider à l'organisation de challenges nationaux.
- **Un-e remplaçant-e dans les sports individuels** : Jusqu'alors aucun-e remplaçant-e n'était autorisé-e dans les équipes des sports individuels. Suite à de nombreux débats, la DN UNSS autorise désormais un échange entre le-la jeune juge/jeune arbitre et un-e compétiteur-ice, si et seulement s'ils/elles appartiennent au même établissement. Cette disposition sera expérimentée en 2026-2027 et un bilan devra en être fait pour envisager d'autres solutions d'ici 2028.
- **Concernant les sportif-ves de haut-niveau** : leur statut (cf. listes ministérielles) sera défini en septembre et sera valide pour toute l'année scolaire. Voir les conditions de leur participation dans la catégorie excellence à l'article 18 du RFSA.

Ce que le SNEP-FSU défend et que nous devons encore gagner

- ▶ Le retour du-de la **jeune coach joueur-joueuse** dans les sports collectifs.
- ▶ Que les **équipes championnes d'académie en sport partagé** soient assurées d'avoir leur place en championnat de France.



Licence adulte et contrôle d'honorabilité

La **licence adulte est obligatoire** pour tous et toutes les adultes-accompagnateurs-trices à l'**exception des profs d'EPS**.

Un **contrôle d'honorabilité** sera assuré par l'UNSS pour tous-tes les adultes-accompagnateurs-trices, agréé-es par le comité directeur de l'AS, à l'**exception des agent-es des ministères Éducation, Agriculture, Armées et Sport**.

Cybersécurité : double authentification OPUSS

Le site OPUSS a été piraté à plusieurs reprises l'année dernière. De ce fait, une procédure de double authentification est mise en place à la rentrée 2026.

Rendez-vous sur OPUSS, un tutoriel est déjà en ligne (dans le carré orange en haut à droite) qui explique toute la procédure.

CMN UNSS : kézako ?

Un espace stratégique à conquérir

Les Commissions mixtes nationales (CMN) sont des instances de concertation essentielles à la démocratie dans l'UNSS. Elles réunissent représentant-es de l'UNSS, mouvement sportif et professeur-es d'EPS / animateur-trices d'AS. Elles jouent un rôle clé dans l'élaboration, l'évolution et la validation des fiches sports et des fiches activités artistiques, les déclinaisons du règlement fédéral sportif et artistique 2024-2028 (RFSa) qui garantit quant à lui un cadre commun pour l'ensemble des APSA.

Les CMN ont pour rôle de proposer les formats de compétition, de prendre en compte la mixité et l'inclusion qui intègrent le cadrage général. Il est absolument indispensable qu'elles prennent vraiment en considération les remontées des commissions mixtes départementales (CMD) et régionales (CMR).

Les membres des CMN doivent être renouvelé-es régulièrement (comme prévu dans le règlement intérieur) et ils/elles doivent représenter différents profils de collègues. Les appels à candidature pour siéger aux CMN doivent être mieux diffusés afin de ne pas rester dans un entre-soi dommageable. **N'hésitez pas à y répondre !**

Être membre des CMN, c'est peser sur les orientations, c'est s'assurer que les règlements restent cohérents avec les finalités éducatives de l'EPS, c'est veiller à l'accessibilité de la pratique pour tous et toutes les élèves, c'est défendre une conception éducative et émancipatrice du sport scolaire et enfin, c'est défendre des conditions d'engagement respectueuses des élèves comme des personnels.

Une participation massive de la profession aux CMD et aux CMR est fondamentale pour être force de propositions en direction des CMN et pour porter les valeurs d'un sport scolaire ambitieux, démocratique et formateur, au service de la réussite de tous et toutes les élèves.

La Journée européenne du sport scolaire (ESSD) et la JNSS de l'UNSS



Depuis 2015, une campagne européenne est menée au mois de septembre pour promouvoir le sport scolaire. Elle se nomme « ESSD » (European School Sport Day) et s'inscrit dans la semaine européenne du sport (EWoS). Chaque pays est invité à organiser un maximum d'événements locaux et nationaux aux alentours de la dernière semaine de septembre.

Chaque année, ce sont plus de 40 pays et plus de 3 millions d'élèves qui participent à l'ESSD.

Pourquoi le SNEP-FSU participe à cette campagne ?

Le SNEP-FSU mène chaque année, une campagne pour promouvoir l'activité physique à travers l'EPS et le sport scolaire, régulièrement affaiblis. C'est donc très naturellement qu'il participe également à la promotion de l'événement européen ESSD.

Il est adhérent à l'association européenne EUPEA (European Physical Education Association) dans laquelle il milite pour mettre en avant le modèle du sport scolaire et de l'EPS « à la française ». Modèle qui est, il faut le dire, très minoritaire au sein de l'Europe.

Et notre Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) dans tout ça ?

Au-delà de la date du 16 septembre annoncée sur son site, le ministère a souhaité faire du mois de septembre le mois du sport scolaire.

Il est donc tout à fait possible de contribuer à la promotion de ces deux événements en organisant des activités sur **une seule et même journée JNSS / ESSD**.

Le SNEP-FSU compte sur vous !

L'inscription de votre AS se fait en deux clics.
Toutes les informations sur cette journée en scannant ce QR Code.



Bilan Financier 2024-2025 : un résultat excédentaire de 1,5 M€

La direction nationale UNSS (DN UNSS) explique l'excédent par :

- le versement des subventions du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agence Nationale du Sport bien plus tôt qu'auparavant ;
- la remontée trop tardive de subventions de certaines collectivités locales qui n'ont pas pu être prises en compte dans le budget prévisionnel (*ndlr : donc incertaines ou inconnues de la DN*).

Les dépenses ont dépassé le prévisionnel de 0,7 M€ et les recettes de 2,2 M€. La masse salariale est à l'équilibre.

Les charges transports sont en augmentation de 192 000 € (total de 11,4 M€) mais on constate parallèlement une augmentation importante de l'apport des mutualisations (+ 776 000 €) (*ndlr : ce sont bien les AS et les districts qui ont mis la main à la poche et ont permis à l'UNSS de renflouer ses caisses mais pas celles des AS !*).

Suivi de l'exercice 2025-2026 (non définitif) : il devrait être légèrement déficitaire

Malgré une rallonge exceptionnelle du ministère de l'Éducation nationale de 200 000 € le SNEP-FSU avait voté contre ce budget prévisionnel à l'AG de juillet 2025, l'équilibre étant assuré par l'augmentation de la participation financière des AS. L'annonce d'un exercice probablement déficitaire ne nous surprend pas et confirme que les efforts sont toujours fournis par les mêmes. En effet les subventions seraient en baisse (collectivités et ministères) et il y aurait une augmentation de 2 % de la masse salariale à l'UNSS. À noter que la DN UNSS a ouvert un compte de placement de 12 M€ à 1,12 % sans risque avec un gain espéré de 80 000 à 110 000€ d'intérêts.

Bilan 2026 de l'ANS (subventions Agence Nationale du Sport)

Depuis 2020 chaque fédération a la charge d'instruire les projets et de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants attribués.

Les dossiers de demande de subventions sont déposés sur la plateforme « Compte asso ». Ils sont étudiés par les services UNSS qui les transmettent au comité de pilotage national (sont membres le SNEP-FSU et les élu-es des AS) pour décision finale. Les subventions sont versées directement aux AS et aux services UNSS dont les projets sont retenus. Il est nécessaire ensuite de faire remonter le bilan à l'ANS afin d'assurer un maintien de l'enveloppe globale vers l'UNSS.

Bilan AS et services UNSS déconcentrés

On constate **une augmentation très nette du nombre « d'actions » déposées** par rapport à l'an dernier (**passage de 980 à 1 266**).

La volonté de l'ANS est de répartir équitablement l'enveloppe entre les AS et les services. En 2026, l'objectif est atteint car 1,2 M€ ont été distribués (somme identique à 2025) dont 49,92 % à destination des services UNSS et 50,08 % aux AS (50,02 % l'an dernier). 183 800 € de l'enveloppe est réservée aux DROM.

Les 600 966 € destinés aux AS ont permis d'attribuer une subvention à 420 AS (446 en 2025). Le nombre d'AS ayant obtenu une subvention varie de 9 à 62 selon les académies.

La moyenne des subventions accordées est de 1 430,90 €.

Pour l'année 2026, 24,7 % des subventions de l'ANS recouvrent le thème de la féminisation du sport (contre 20 % en 2025) Cela représente 296 531 €.



Fonds de solidarité 2026, AS uniquement

60 000 € ont été ventilés auprès de 184 AS (181 l'an dernier).

Les demandes ont été largement plus nombreuses 265 AS (122 l'an dernier) réparties ainsi :

- 136 collèges, dont 44 REP/REP+ (51,3 % des demandes), 79 LP/LPO (29,8 %), 44 LGT (16,6 %), 3 EREA et 3 « autres ».
- L'aide moyenne accordée est de 326 € (331 € l'an dernier). Les sommes attribuées s'échelonnent de 200 à 1 000 €.
- Les AS des DOM ont été les plus aidées avec 18 dossiers retenus sur 21 et une aide moyenne de 683 €.



Le SNEP-FSU, avec la profession, se mobilise !



Budget 2026-2027

Le budget global s'élève à 37,2 M€ (36,6 M€ l'an dernier) dont 21 M€ pour l'animation sportive (21,5 M€ l'an dernier). Les éléments ci-dessous montrent que ce sont les AS qui paieront le prix de l'équilibre budgétaire avec une forte probabilité de baisse des rencontres auxquelles elles pourront participer avec leurs élèves.

► Les recettes principales (produits)

La **baisse de 300 000 € de la subvention du ministère de l'Éducation nationale** a été dénoncée par le SNEP-FSU et les élu-es des AS.

Les subventions des collectivités territoriales sont en légère baisse (moins 160 000 €), celle de l'Agence Nationale du Sport reste stable.

La **participation des AS augmente** de 650 000 €, dont **430 000 € liés au passage de 52 € à 58 € du forfait journalier pour les championnats de France**.

► Les dépenses liées à l'activité sportive (charges)

Elles représentent 56,5 % du budget, les salaires 23,3 % et les charges de fonctionnement (énergie, assurances, taxes, prestataires hors pôle sportif, achats divers etc.) 20,2 %.

Les coûts **hébergement et restauration** (principalement championnats de France) sont estimés à **4,7 M€ (4,3 M€ l'an dernier)**

Les **frais de transport** (facturés auprès des autocaristes ou remboursés en partie aux AS) sont **évalués à 11,5 M€ (11,8 M€ l'an dernier)**. À noter que l'accord cadre actuel arrive à échéance en décembre 2026 et que le recours à l'UGAP a été définitivement rejeté par tous les cadres. **De nouveaux accords transport devraient être opérationnels à compter de janvier 2017 pour 76 départements**. Le SNEP-FSU, comme les élu-es des AS, plaident pour des accords au niveau des districts mais le processus s'avérerait très complexe et surtout très long, d'où la décision de nouveaux accords à l'échelle du département. Les cadres UNSS ont été associé-es aux appels d'offre (nombre et localisation des transporteurs, réemploi des bus ...) et seront consulté-es au moment du choix. Espérons que la gabegie financière du précédent accord ne se renouvèlera pas, même si on peut craindre une hausse des tarifs notamment en raison du contexte international. Pour les autres départements ou territoires, les cadres UNSS ont opté pour une aide directe aux AS qui auront la charge de commander elles-mêmes les bus.

Ce qu'il faut retenir :

- Pas d'augmentation des affiliations et licences ;
- Suspension des rencontres internationales ;
- **Championnats de France : augmentation du forfait journalier et baisse des indemnités km ;**
- Baisse des indemnités km pour les cadres UNSS ;
- Non renouvellement du contrat KPMG (expertise comptable) ;
- Pas de recrutement d'alternants à la DN UNSS.

Les votes du budget 2026-2027 à l'AG du 3 juillet 2026

33 POUR
18 CONTRE (SNEP-FSU et élu-es des AS)
0 ABSTENTION

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Vous pourrez tous et toutes voter pour élire vos représentant·es dans les instances de l'Éducation nationale pour les 4 années à venir (comités sociaux d'administration [CSA], commissions administratives paritaires [CAP] et commissions consultatives paritaires [CCP]).

Les résultats aux élections CAPN et CAPA ont une incidence directe sur la représentativité syndicale dans les conseils départementaux (CD UNSS) et régionaux (CR UNSS) de l'UNSS. Le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales dépend de ces résultats.

Le SNEP-FSU vous informera tout au long du processus électoral et restera à votre disposition en cas de besoin. Infos à retrouver sur son site <https://lesite.snepfsu.fr/>



Pour voter SNEP, il faudra voter FSU



Les propositions du SNEP-FSU en faveur du développement du sport scolaire

- Le sport scolaire se doit de rester un service public permettant à tous et toutes les élèves d'accéder à une pratique physique, sportive et artistique volontaire, régulière, de qualité et à moindre coût partout sur le territoire ;
- Les rencontres sportives et artistiques inter-établissements doivent rester le cœur du sport scolaire pour nos élèves ;
- Le refus des dispositifs qui mettent directement les AS en concurrence avec le périscolaire et l'extra-scolaire comme les « 2h de sport au collège » par exemple ;
- Le forfait de 3h d'AS indivisible pour tous·tes les enseignant·es d'EPS : depuis toujours et malgré des remises en cause régulières, le SNEP-FSU s'engage partout et avec constance pour que ce droit soit respecté. Fruit d'une bataille du SNEP-FSU de 37 ans, le forfait de 3h a été rétabli en mai 2014 ;
- La libération des mercredis après-midi, plus particulièrement en lycée, doit être sans cesse gagnée ;
- Un soutien fort du ministère de l'Éducation nationale avec le doublement de sa subvention à l'UNSS ;
- L'augmentation du volume d'IMP.A pour les coordonnateurs et coordonnatrices de district ;
- Concernant le contrat-licences : l'abaissement du paramètre de calcul de 4 pts pour les LP et de 2 pts pour les LGT et LPO. Possibilité chaque année de réversibilité contrat personnalisé / contrat accompagné ;
- Un poste de secrétariat a minima pour chaque service UNSS. Un poste de directeur·rice adjoint·e dans les services régionaux ultramarins. Les moyens suffisants (matériels, financiers, humains, accès aux équipements, etc.) doivent être obtenus pour les AS et pour l'UNSS ;
- Enfin, les temps de rencontres et de travail pour la profession doivent également se multiplier afin de construire collectivement les projets politiques et sportifs de l'UNSS du niveau local au niveau national.

Parce que nous avons tous·tes le sport scolaire au cœur, en décembre 2026 ne vous y trompez pas :

VOTEZ FSU car VOTER FSU, C'EST VOTER SNEP !

RETROUVER TOUTE L'ACTU DU SPORT SCOLAIRE

<https://lesite.snepfsu.fr/sujets/mon-metier/sport-scolaire/>

La baisse des IMP.A de coordination de district, un très mauvais signal pour le sport scolaire

Nos collègues, coordonnateurs et coordonnatrices de district sont les pierres angulaires du fonctionnement du sport scolaire. Ils/elles organisent les calendriers, préparent les plans de transports, commandent les bus pour assurer le bon fonctionnement des centaines de rencontres et compétitions tous les mercredis après-midi. Ils/elles sont à l'interface entre le service départemental UNSS et les AS.

La mise en place de l'accord-cadre transport en janvier 2023 a souvent compliqué leur mission. Les crédits d'animation baissent chaque année, et pourtant ils/elles se démènent pour conserver une offre de rencontres riches au profit de tous·tes les licencié·es.

Le SNEP-FSU avec la profession dénonce la baisse de l'enveloppe d'IMP.A dans les académies de Versailles, de Reims et de Grenoble et demande leur rétablissement partout où les enveloppes ont diminué.

Il faut continuer le combat car parmi les 8 académies qui avaient perdu des IMP.A en 2024, certaines ont réussi à en regagner tout ou partie ! (Normandie, Toulouse).



Infos assurance

Depuis septembre 2025, un groupe de travail composé de la direction Nationale UNSS, des élu·es des AS et des représentant·es du SNEP-FSU a travaillé sur un contrat d'assurance globalisé. L'appel d'offres a débouché sur un contrat « chapeau » avec la MAIF.

Ce travail avait pour but :

- de simplifier les démarches administratives puisque le contrat sera centralisé au niveau national.
- d'assurer une couverture adéquate et permanente des licencié·es de l'association sportive sans surcoût.
- de faciliter les démarches en cas d'accident.

Chaque AS aura le choix de rejoindre ce contrat d'assurance pour une durée de 2 ans minimum ou de continuer à gérer de son côté son contrat d'assurance.

Les modalités financières seront présentées dès la rentrée 2026 pour une souscription au 1^{er} janvier 2027 (L'UNSS ne tirera aucun profit financier).

Le SNEP-FSU et les élu·es des AS encouragent les AS à adhérer à ce contrat centralisé.

Le forfait d'AS

Fonctionnaires stagiaires, élèves fonctionnaires, étudiant·es, alternant·tes. Quelles sont règles ?

Pour les stagiaires

► Le CAPEPS L3 (concours rénové) :

- Les « élèves fonctionnaires » (M1 2E) sont en pratique accompagnée (SOPA) suivent le service de leur tuteur·trice sur les journées de présence dans l'établissement. Elles·ils peuvent donc avoir 3 h d'AS.
- Les fonctionnaires stagiaires (M2 2E) : sont à mi-temps en établissement et effectuent leur le forfait de 3 h toute l'année.

► Les CAPEPS non rénovés (CAPEPS ext M2, CAPEPS int et Agreg ext) :

- le forfait 3h AS sur toute l'année (pour les stagiaires à temps plein comme à mi-temps).

Pour les étudiant·es en M2 MEEF :

- Les contractuel·les alternant·es (ECA) effectuent le forfait de 3 h sur 1 trimestre.
- Les M2 en pratique accompagnée (SOPA) suivent le service de leur tuteur·trice sur les journées de présence dans l'établissement. Elles·ils peuvent donc avoir 3 h d'AS (comme les élèves fonctionnaires M1 2E).

LES INCONTOURNABLES DE LA RENTRÉE

	MÉMO DU / DE LA TRÉSORIER·E / SECRÉTAIRE D'AS - Affilier rapidement l'AS sur OPUSS en relation avec les services régionaux UNSS ; - Assurer l'AS (voir p7), vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus ; - Préparer les demandes de subventions diverses (municipales, ANS, etc.) ; - Créer le compte ASSO et bien vérifier le numéro SIRET ; - Assister la·le président·e d'AS pour la préparation de l'AG ; - Réunir l'AG de l'AS en septembre et élire le comité directeur de l'AS (cf. Art. R 552-2 du code de l'éducation). NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante. La photo est obligatoire.
	LE FORFAIT D'AS - Il est « insécable » c'est-à-dire qu'il ne peut pas être partagé entre plusieurs établissements ni être inférieur à 3 h. 3 h pour TOUS·TES les enseignant·es d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuel·les, stagiaires.
	LE CA PEUT VOTER UNE SUBVENTION EN DIRECTION DE L'AS - Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12 et guide UNSS des chef·fes d'établissement. - Penser à présenter le bilan financier de l'AS au CA de l'établissement ainsi que le projet d'AS.
	LE MERCREDI APRÈS-MIDI C'EST POUR LE SPORT SCOLAIRE ! Extrait de la NS du 21/03/2016 : « <i>La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du Sport Scolaire.</i> » Une attention toute particulière doit être portée aux AS des lycées qui souffrent des effets de la réforme des lycées et de la captation des mercredis après-midi. 
	LE CONTRAT-LICENCES ET L'AFFILIATION RESTENT STABLES - Le prix de la licence-contrat est de 17,03 € (22,66 € pour le contrat accompagné). - L'affiliation est maintenue à 100 €. - Le contrat est plafonné à 2 900 €.
	ADMINISTRATIF - Remplir le CAHIER D'AS toutes les semaines (présence aux entraînements et aux compétitions). - Les fiches d'adhésion doivent mentionner : autorisation parentale / droit à l'image / RGPD info assurance IA+. Elles doivent être conservées 10 ans.

Des doutes ? Besoin d'aide ?

Consultez le site du SNEP-FSU, en scannant ce QR Code.

Ou contactez-nous par e-mail : sportscolaire@snepfsu.net

